

Abbé J.-U. DEMERS, curé

Histoire
de
Sainte - Rose



1740 - 1947

LECTURE HÉRALDIQUE DES ARMOIRIES DE SAINTE-ROSE DE LAVAL.

BLASON: D'azur à une rivière d'argent courant en bande, accompagnée en chef d'une fleur de lis et en pointe d'une gerbe de blé d'or; au chef du même chargé d'une rose de gueules tigée et feuillée de sinople; l'écu timbré de deux avirons en sautoir, liés d'une feuille d'érable du dernier, et accosté de deux rinceaux d'érable du même Devise: A labeur, moisson.

Commentaire explicatif.

Le champ d'azur (bleu) chargé d'une fleur de lis d'or rappelle l'origine de Sainte-Rose de Laval, fondée il y a deux cents ans sous le régime de la France monarchique, tandis que la gerbe de blé symbolise la richesse agricole de cette région. La rivière courant d'argent fait allusion à la rivière Saint-Jean ou des Mille-Iles qui baigne ce territoire. Le chef d'or indique la prospérité de la ville et la rose qui en occupe la place d'honneur en porte le nom. Les ornements extérieurs, avirons et feuilles d'érable, font allusion au principal attrait de cette villégiature et à l'esprit patriotique de ces citoyens.

La devise: A labeur, moisson, rappelle que le travail reçoit sa récompense.

La découverte de l'Île-Jésus coïncide avec celle de son illustre voisine et jumelle, l'Île de Montréal. C'est le 2 octobre 1535 que Jacques-Cartier arrivait au bout de l'île, dans l'archipel d'Hochelaga, à l'endroit où les rivières des Prairies, des Mille-Îles et de l'Assomption déversent leurs eaux dans le Saint-Laurent. Le Malouin, se conduisant, d'après les renseignements obtenus des sauvages, vers la bourgade d'Hochelaga, aurait côtoyé l'Île de Montréal par le côté nord, comme le précise l'abbé R. Desrochers, dans son histoire du Sault-au-Récollet; et cela au lieu d'y arriver par le sud, comme il l'avait désiré. L'erreur de Cartier s'explique assez bien, et elle se répéta fréquemment; elle arriva en particulier à M. Des Prairies, qui a donné son nom à la rivière où il s'était égaré.

Il est rationnel, en effet, pour tous ceux qui remontent le fleuve en petite embarcation, qu'ils longent plutôt la côte nord que la côte sud, parce que le courant y est moins rapide. Jacques Cartier, qui avait laissé son bateau, l'Emerillon, au lac St-Pierre, dut donc côtoyer les terres de Repentigny pour arriver à l'extrémité est de l'archipel. Et là, ne pouvant pas facilement voir le contour des îles toutes boisées, il manqua de s'orienter vers la rive sud de l'Île de Montréal; d'ailleurs des battures reliaient alors cette île à l'île Ste-Thérèse, et il dut se chercher un passage en remontant davantage vers l'ouest. Et, tout naturellement, la barque de Cartier passa entre l'île de Montréal et l'île Jésus jusqu'au rapide du Sault. Voilà ce qui explique pourquoi Cartier dit avoir franchi une distance de deux lieux pour se rendre au Mont-Royal; il n'aurait pas eu si loin à marcher s'il avait débarqué à la Pointe-à-Callières.

Les historiens notent que la première messe célébrée en Nouvelle-France, le fut par le R.P. Le Caron, Récollet, le 24 juin 1615, dans une île de l'archipel d'Hochelaga; était-ce dans notre île, ou une autre, adjacente? Événement, en tout cas qu'il fait bon de retenir.

Notre île fut concédée par la Cie des Cent Associés à M. Montmagny, gouverneur du pays (de 1636 à 1646), qui la visita dès 1636. Elle échut ensuite aux RR. PP. Jésuites, qui l'échangèrent, avec Mgr de Laval, pour l'île d'Orléans. Ce sont les jésuites qui lui valurent le nom d'Île-Jésus, nom qu'elle garda avec ses nouveaux maîtres et seigneurs : Le Séminaire de Québec.

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I

ORIGINES DE LA PAROISSE

COLONISATION DE NOTRE ÎLE

La colonisation de notre île se fit lentement. Commencée dès avant 1681, puisque à cette date quatre familles déjà y habitaient (celles de Michel Buisseau, d'Olivier Charbonneau, de Guillaume Lebel et de Léonard Ethier), elle se poursuivit sans beaucoup de succès pendant vingt ans encore, malgré l'impulsion que les seigneurs du Séminaire de Québec cherchaient à lui donner. La situation de messieurs les seigneurs à Québec, au centre de la population et près du port, où arrivaient les nouveaux colons, leur permettait bien de choisir et de diriger ici de bons fermiers. Ce retard était dû d'ailleurs à un mal commun à tout le pays.

En dépit des grands désirs du roi de France, la Cour n'envoyait ici que très peu de colons et trop peu de soldats pour la protection de la colonie. Et de nombreux personnages officiels ne cherchaient qu'à exploiter la Nouvelle-France, en lui demandant des richesses de pelleteries et autres, au lieu de lui fournir des secours et du ravitaillement.

Cette parcimonie de la France fut sans doute providentielle : elle accoutuma notre peuple naissant à ne pas compter sur la mère patrie, et elle stimula les énergies et les héroïsmes de toutes sortes. Les gouvernants avaient ordre de grouper les colons au lieu de les laisser se répandre à leur gré dans la profondeur de la forêt, afin de les mieux protéger contre leurs mortels ennemis, les Iroquois, toujours prêts à fondre sur des habitations isolées .

Cette précaution, pour ce qui concerne notre île, ne fut pas inutile, puisqu'en 1690 et en 1692, nous le savons, elle fut visitée par ces hordes barbares, qui y laissèrent des traces sanglantes et fumantes de leur terrible passage — comme ils le firent d'ailleurs en ce même automne de 1692 à Verchères, où Madeleine de Verchères s'illustra et leur résista victorieusement; comme ils le firent encore à Saint-Lambert, à Yamaska, à Rivière-du-Loup; comme ils l'avaient fait trois ans auparavant, en 1689, à Lachine, de si sinistre mémoire.

En 1690, le 2 juillet, écrit Elie de Salvail, une centaine d'Iroquois, montés dans des canots, descendaient la rivière des Prairies. Une trentaine d'habitants de la Pointe-aux-Trembles commandés

par le sieur de Colombet, se portèrent à la rencontre de l'ennemi, aux environs de la coulée de Jean Grou, et les attaquèrent vivement, tuant dès la première décharge quatre Iroquois dans un canot. Les autres se hâtèrent d'atterrir, et se défendirent vaillamment. Le combat fut rude : trente Iroquois tombèrent sous les balles des Canadiens; mais, par contre, une quinzaine des nôtres restèrent sur le champ de bataille ou furent faits prisonniers. Le reste, se repliant en hâte, se réfugia dans un petit fort qui se trouvait à proximité. Les Iroquois traversèrent ensuite à l'île Jésus où ils brûlèrent quelques prisonniers, réservant les autres pour la torture dans les villages.

Ces héros, qui furent brûlés vifs sur notre île, avaient accompli un exploit semblable à celui de Dollard des Ormeaux et de sa troupe, puisque au prix de leur vie ils arrêtèrent les Iroquois qui se rendaient à Québec avec le sinistre dessein de prêter main-forte à l'amiral Phipps, pour détruire Québec ou s'en emparer. Notre île a donc connu le carnage et les horreurs des Iroquois, et le martyre de certains sauveurs de notre patrie.

Le gros de la population se tenait à Québec et près de Québec, centre véritable du pays. La concession en seigneuries de l'Acadie et de la vallée du Saint-Laurent avait cependant causé forcément un éparpillement relatif des colons, étant donné leur petit nombre; en 1713, la Nouvelle-France ne comptait que 19,315 âmes, et ces habitants étaient disséminés depuis Port-Royal jusqu'à Montréal.

C'est après le traité de Montréal, en 1701, où 1,300 sauvages représentant toutes les nations indiennes signèrent solennellement une paix durable, que la colonisation, ne craignant plus le péril iroquois, prit un essor vigoureux. Douze ans plus tard, le traité d'Utrecht, laissant la France et l'Angleterre en paix pour trente ans, rassura davantage la colonie. Et c'est alors que notre île se couvrit d'habitations, et que commença à se dessiner notre paroisse : Sainte-Rose.

Il semble étrange que l'île Jésus, ait pris, et cela à côté de Ville-Marie, près d'un siècle à se développer. M. Pierre-Georges Roy, archiviste de Québec, nous en fournit une autre explication. C'est que sous le régime français il n'y avait pas d'industries locales assez importantes pour donner de l'emploi à tous les rejetons des familles nombreuses. Il n'y avait qu'un négoce : le commerce de fourrures, et une seule industrie s'y rapportant : le voiturage par eau.

Pour satisfaire à ce commerce, il fallait des milliers d'embarcations poussées par des rames, et des milliers d'hommes pour

cifiques qui la distinguent de la française, et qui a été appréciée, louée par tous les historiens, et dont les principaux traits sont la probité, la bravoure, l'esprit chrétien, la gaieté et l'amour des aventures. Race de gentilshommes, a dit l'abbé Groulx.

Nos cultivateurs de l'île, comme ceux du reste du pays, cultivaient toutes les céréales et un peu de légumes. Quand le blé vint à manquer, pendant les années de famine de 1737, 1738, 1742, la pomme de terre, comme en Irlande, leur tint lieu de nourriture. Pour leurs voyages au moulin des seigneurs, et pour se rendre à l'église le dimanche, ils avaient leurs bœufs. En été on se rendait aussi à l'église à pied ou en barque. Il est très possible que les familles les plus à l'aise aient eu des chevaux; mais on sait que le cheval n'arriva au Canada qu'en 1665. Un des précieux animaux fut attribué au seigneur de Repentigny, deux au seigneur de Lachenaie. De là, sans doute, en se multipliant, ils se répandirent bientôt sur l'île Jésus.

MOYENS DE COMMUNICATIONS.

On était loin de la traction automobile; il n'y avait pas même de véritables chemins pour voiture; les piétons se traçaient, entre les habitations, des routes s'accommodant aux caprices du soi et passant à travers champs, prairies et forêts. Le premier chemin carrossable fut construit sur la rive nord du fleuve entre Montréal et Québec, sous la direction du grand voyer Lanouille de Boisclerc, et inauguré en 1734. Des ponts avaient alors été jetés sur toutes les rivières, à l'exception des rivières des Prairies, Saint-Maurice et Jacques-Cartier que l'on traversait en bac. (Cf. Desrosiers-Bertrand.)

Avec les routes et le cheval s'annoncent les facilités de communication, les courses à cheval, en calèches, les visites entre parents éloignés; puis viendra le service régulier des postes; enfin le progrès et tout ce qui favorise la colonisation. Aussi en 1739 la population totale du pays était de 42,701 âmes. C'est alors que, l'île se couvrant d'habitations, il devint nécessaire de susciter d'autres églises, d'autres paroisses, et que la nôtre prit naissance.

Quoi qu'il en soit de la date exacte de l'érection de la paroisse, nous savons qu'elle ne fut pas la première de l'île. Fut-elle la seconde? C'est possible et probable, comme nous le verrons plus tard, quoique Saint-Vincent-de-Paul paraisse, d'après le *Canada Ecclésiastique*, avoir eu un curé en 1743.

L'île Jésus, propriété de Mgr de Laval, fut affectée à l'entretien du Séminaire de Québec (1681). Il s'ensuivit, nous dit Benj.

Sulte, qu'elle fut habitée par des familles que les messieurs de ce Séminaire dirigeaient vers leur seigneurie. Le recensement de 1681, nous l'avons dit, montre quatre familles dans l'Île-Jésus, toutes 4 venues de Ville-Marie, ce sont celles de Michel Buisson, d'Olivier Charbonneau, de Guillaume Lebel (ou Labelle) et de Léonard Ethier: vingt sept personnes en tout. Guillaume Lebel était gendre de Olivier Charbonneau. Ces deux familles ont donné, l'une, un ancêtre à Mgr Labelle, et l'autre un ancêtre à S. E. Mgr Charbonneau; et elles ont encore, comme la famille Ethier, un grand nombre de descendants dans notre paroisse.

En 1698, il y en avait quarante-deux; vers 1721, on y comptait au delà de cent familles.

La première paroisse de l'île date de 1702, et fut mise sous le vocable de saint François de Sales, du nom de Mgr de Laval. La population y était antérieurement desservie par Repentigny, fondé en 1676, Lachenaie, fondé en 1683, et la Rivière-des-Prairies (1688).

La première église fut érigée à l'extrémité est de l'île, sur un terrain aujourd'hui recouvert par les eaux du printemps. On aperçoit encore quelques vestiges de ses fondations. Le flot de la population, qui venait de Québec et de ses alentours, semble avoir envahi l'île par le bas, parce que les terres y étaient plus fertiles et parce que les églises étaient plus proches.

L'ORDONNANCE DE GILLES HOCQUART.

L'église de Terrebonne, fondée en 1727, reçut alors nos insulaires, pour le culte, mais en 1739, les habitants de Terrebonne, voulant faire payer, pour la réfection de leur église, les habitants de l'île Jésus, ceux-ci, appuyés par le procureur du Séminaire de Québec, M. l'abbé André, pétitionnent, avec le secours du notaire Coron, auprès de l'intendant du roi, Gilles Hocquart, — celui qui était chargé d'administrer le pays sous la juridiction du Gouverneur, — pour être exemptés de la répartition de Terrebonne, et pour être érigés en paroisse ou desserte.

La pétition, signée le 5 février 1740 par le notaire Coron, invoque le règlement du Conseil d'Etat du 3 mars 1722, déjà cité, et affirme que les habitants de l'île Jésus, côté nord, sont assez nombreux pour assumer les frais d'une desserte, et expose qu'il est difficile au printemps et à l'automne de traverser à Terrebonne pour les besoins du culte.

L'Intendant fait droit à cette demande, dans une ordonnance signée à Québec le 16 mars 1740. Le même document, — conservé

en nos archives de Sainte-Rose, — ajoute que les habitants de l'île Jésus, côté nord, ont « promis de bâtir un presbytère en pierre, dès l'été prochain (1740), dans lequel le service divin puisse se faire avec la décence convenable, en attendant qu'il ait été bâti une église à l'endroit qui sera fixé par ceux de droit ». Le même décret fixe les limites de la paroisse de Saint-François-de-Sales à une lieue de chaque côté de l'île. Le reste de l'île était donc affecté aux deux nouvelles paroisses: Saint-Vincent-de-Paul, qui s'étendrait alors sur tout le côté sud, près de la rivière des Prairies, et Sainte-Rose, qui s'étendrait sur le côté nord de l'île et près de la rivière Saint-Jean.

NOTRE RIVIÈRE SAINT-JEAN.

Le nom de notre rivière est en effet « Saint-Jean », et il nous vient de Jean Nicolet. On sait que ce Jean Nicolet qui a donné son nom à notre rivière est arrivé au pays en 1618, et que pour devenir interprète de la Compagnie des Cent Associés, il alla passer deux années avec les Algonquins à l'île aux Allumettes (en face de Pembroke). En 1634, le 4 juillet, il assista à la fondation de Trois-Rivières et y fut nommé commis par la Compagnie pour la traite des fourrures. Il est noté comme un zélé chrétien.

C'est donc en 1618 que, passant pour la première fois sur notre rivière, il lui donna le nom de rivière Saint-Jean.

Notre rivière Saint-Jean était alors une des grandes voies de communication pour pénétrer à l'intérieur du pays, une route par laquelle montait la civilisation et descendait le commerce.

On se doute peu aujourd'hui, en voyant notre rivière Saint-Jean, envahie l'été par tant de citadins, que la sillonnent avec des embarcations modernes, que, il y a deux siècles, elle était aussi fort fréquentée par des gens ayant d'autres buts et d'autres mœurs. Les îles et les deux côtes de la rivière devaient, à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui chalets et châteaux, posséder des masures où les voyageurs s'arrêtaient pour y trouver un gîte de nuit. Aimons à rêver aux choses du passé; et conservons bien à notre rivière son véritable nom: Saint-Jean.

NOTRE PATRONNE: SAINTE-ROSE.

Si nous connaissons celui qui a légué son nom à notre rivière, nous ignorons qui a donné un nom à notre paroisse. Notre illustre patronne décédée le 2 août 1617, était déjà, à la naissance de notre paroisse, canonisée depuis 72 ans. Mais le souvenir de ses vertus

et de ses miracles était vivace dans l'âme populaire, un peu comme celui de la Petite Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, de nos jours. On a prétendu que M. le chanoine Lepage de Terrebonne, toujours très intéressé à cette ancienne portion de son territoire paroissial, aurait suggéré ce nom à l'autorité compétente, pour honorer l'auguste patronne d'une de ses parentes. On peut alléguer pareille intervention des Messieurs du Séminaire, de M. le curé Poulin, du Grand-Vicaire Etienne Marchand; mais tout cela sans preuve.

Par ailleurs qui était alors à la tête du diocèse? Est-ce le chanoine Hazeur, Mgr de l'Aubérivière, Mgr de Pontbriand? L'autorité changea si souvent entre 1739 et 1743.

Quoi qu'il en soit, notre paroisse fut, croyons-nous, la première de toute l'Amérique du Nord à être mise sous le patronage de cette admirable vierge de Lima.

Le nom de notre paroisse apparaît pour la première fois dans nos registres le 18 novembre 1745. C'est ce qui a fait écrire à l'abbé Elie-J. Auclair que c'était la véritable date de naissance de notre paroisse; mais il confondait l'ouverture des registres paroissiaux et l'ouverture du culte. C'est bien à cette date précitée, que M. le curé Ambroise Renoyer obtint la faculté de tenir les registres de l'Etat, mais il y avait une chapelle et messe à Ste-Rose depuis l'été 1741. Le prêtre enregistrait ses actes dans les registres de Saint-François-de-Sales. Le nom de notre paroisse, pour cette première inscription dans nos registres était ainsi écrit: « St-Roze de Lima » et c'est signé par Guimont Montrepos, Conseiller du Roy et Lieutenant général au siège de la juridiction royale de Montréal.

Ce qui a donné naissance à notre paroisse, c'est sans contredit l'Ordonnance de Gilles Hocquart, Intendant du Roy, datée du 16 mars 1740; ordonnance provoquée par la pétition instante des gens de la « Côte Nord » de l'île; et c'est dû au succès de cette pétition que la paroisse de Saint-Vincent a été aussi ordonnée; ces deux paroisses étaient déjà projetées depuis vingt ans par le Conseil d'Etat.

Que la paroisse de Sainte-Rose fut alors moins viable que celle de Saint-Vincent, c'est admissible; mais soit comme desserte, soit comme paroisse, elle commença à bénéficier du culte dès 1741.

Il peut paraître oiseux d'épiloguer sur ces précisions, mais il serait plus enfantin de fausser l'histoire, comme le faisait naguère un enfant de Saint-Vincent-de-Paul, pour donner priorité d'origine à sa paroisse.

*Mgr de l'Aubérivière
(22 mars 1739 au
20 avril 1740)
Mgr du Brul
de Pontbriand
(6 mars 1741 au
8 déc. 1760
en l'honneur à Montréal)
Jean-Olivier
Briand
(21 mars 1766
au 29 nov. 1784.
décède à Québec
le 25 juin 1794.)*

Les deux paroisses ont été décidées dans le même acte de l'Intendant, et à la demande des gens de Sainte-Rose. Et nous avons ce document dans nos archives.

EN 1740.

1740! Il n'y a pas encore d'aéroplanes dans les airs, pas d'autos sur les routes, pas de bateaux à vapeur, pas de radios, pas de téléphone! Depuis sept ans seulement on a des chemins royaux ouverts, surveillés par Lanouille de Boisclair, grand voyer de la Nouvelle-France, chemins sur lesquels circulent fièrement des chevaux de sang montés par d'habiles cavaliers, mais aussi des chevaux attelés à une berline en hiver et à une calèche en été; il y a également des bœufs qui traînent lentement leur charge.

En 1740, on n'est pas pressé. C'est la paix dans le pays; c'est le temps de s'emparer du sol pour le coloniser. C'est aussi la période du commerce et de l'industrie. Les sauvages circulent encore sur notre rivière descendant des pays d'en haut par l'Outaouais, leurs riches pelleteries qu'ils vont troquer aux Trois-Rivières ou à Québec pour de la nourriture, des vêtements, des armes à feu et parfois de l'eau-de-vie.

Ces sauvages ne sont plus à craindre depuis la grande paix signée si solennellement par toutes les tribus réunies, à Montréal, en 1701, paix signée par eux et le gouverneur de Callières.

1740! L'exploration du pays au sud se fait par le Mississipi, la Louisiane; elle se continue vers le nord par les Prairies, la Saskatchewan, les Rocheuses.

1740! La guerre, commencée en Autriche, s'allume dans toute l'Europe; l'Angleterre va bientôt fondre de nouveau sur les possessions françaises du Golfe, et va chasser les Français de l'Acadie; en 1755, ce sera le mémorable changement, puis de partout, la Nouvelle-France, affaiblie, abandonnée, sera attaquée et vaincue en 1759. En 1760, elle aura vécu et deviendra un Dominion en formation.

En 1740, notre pays était gouverné en France par le roi Louis XV, dont le ministre était le cardinal de Fleury; au Canada, de Beauharnois était gouverneur général, assisté de l'intendant Gilles Hocquart; Montréal était sous le commandement militaire de la Beaucour. Montréal en 1740 n'avait pas 3,000 habitants. (Il n'eut ce chiffre qu'en 1754.) Contenu entre les murs qui couraient le long du fleuve et de la rivière Saint-Pierre (rue Craig), depuis Bonsecours à la rue McGill, Montréal n'avait qu'une paroisse, de la population de la nôtre actuellement.

Dans l'île de Montréal, six paroisses seulement: la Longue-Pointe avec desserte à la Pointe-aux-Trembles, le Sault-aux-Récollets, Lachine, Sainte-Anne-de-Bellevue, Saint-Laurent, la Rivière-des-Prairies. Dans l'île Jésus, une seule: Saint-François-de-Sales. Sur la côte nord: Terrebonne, Lachenaie, Repentigny, Saint-Sulpice, Lanoraie et les autres, selon les anciennes seigneuries, jusqu'à Québec. Mais ici s'arrêtait la série des clochers; Sainte-Thérèse et Saint-Eustache ne viendront que plus tard.

Tout le Canada, ainsi que toutes les possessions françaises y compris la Louisiane et l'Acadie, était sous la juridiction de Mgr de l'Auberivière. En fait, cet immense diocèse avait trois évêques, mais tous trois restaient en France et deux d'entre eux étaient démissionnaires. Le troisième venait d'être nommé et s'apprêtait à venir prendre possession de son siège à Québec. En l'absence de ses évêques, le diocèse était administré par le chanoine Hazeur.

Mgr de l'Auberivière arriva à Québec le 8 août et mourut le 20 du même mois, laissant l'administration du diocèse au Chapitre qui nomma comme vicaire général M. l'abbé Miniac, prêtre de Saint-Sulpice, avec un assistant à Montréal, M. l'abbé Etienne Marchand, curé de Boucherville. En novembre de la même année, M. Miniac était remplacé à la tête du diocèse par M. le chanoine Hazeur qui demeura vicaire général jusqu'à l'arrivée de Mgr de Pontbriand, en septembre 1741.

Tous ces changements nous font deviner le désarroi qui régnait alors en ce pays dont l'étendue couvrait un territoire administré aujourd'hui par soixante-quinze archevêques et évêques.

Le clergé se composait de missionnaires religieux et séculiers. Les premiers étaient des jésuites, des récollets et des sulpiciens; les autres avaient été formés au Séminaire des Missions Etrangères, à Québec et à Paris. Tous ces prêtres étaient des Français ou des Canadiens.

1ère ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET PRESBYTÈRE.

Pour donner suite à l'ordonnance de l'intendant royal Gilbert Hocquart, ordonnance signée à Québec le 16 mars 1740 et qui permettait l'érection de deux nouvelles paroisses dans le haut de l'île Jésus: Sainte-Rose et Saint-Vincent-de-Paul, les habitants de la future paroisse de Sainte-Rose furent convoqués en assemblée générale, le 31 janvier 1741, par le vicaire général, messire Etienne Marchand, curé de Boucherville.

L'Assemblée eut lieu chez François Maisonneuve, un des notables de la côte nord de l'île Jésus, et fut présidée par messire

Etienne Marchand lui-même, nouvellement nommé « vicaire général du gouvernement de Montréal ». Y assistaient M. le curé J.-B. Poulin, de Saint-François-de-Sales, et son vicaire, M. Augustin Messier, récemment désigné par l'Ordinaire pour desservir la mission de Sainte-Rose. On note parmi la foule des assistants: Jacques Liret père, J.-B. Forget père, Michel et François Filiatro, Jacques Limoges, Michel et J.-B. Charles, Pierre et Jacques Peignet, J.-B. Ménard, François et Pierre Desjardins, Antoine Ouimet, Charles Pinparé, J.-B. Quénon, Noël Migneron, Noël Cazé, Louis Filiatro, Claude Gougou et autres.

L'Assemblée décide la construction d'un presbytère en pierre de 40 pieds sur 30, à être bâti sur la terre de Julien Malbœuf, sur un terrain choisi par messire le vicaire général, et réservé à cet effet par les MM. du Séminaire de Québec, seigneurs de l'île Jésus; elle élit pour syndics et premiers marguilliers de la nouvelle paroisse François Maisonneuve et Pierre Filiatro.

Les minutes de l'assemblée ont été rédigées par le notaire C. Coron, notaire royal résidant en l'île Jésus; elles sont lues et signées devant deux témoins: les sieurs Antoine Parent, prêtre procureur fiscal de l'île, et Jean Lupé, contremaître des seigneurs de ladite île.

Trois semaines plus tard, le 20 février, les syndics susnommés consentent encore, devant maître C. Coron, un contrat pour l'édification du presbytère, à un entrepreneur de l'île Jésus, Janisse Paquet, maître maçon et tailleur de pierre.

Ce presbytère, de 40 pieds sur 30, aura une face sur la rivière et l'autre sur la forêt. Le mur de la première façade aura 15 pieds de hauteur, tandis que l'autre aura 13 pieds seulement; ceci s'explique sans doute par la déclivité du terrain. Comme les maisons du temps, il aura deux cheminées en pierre de cinq pieds et demi sur vingt pouces de profondeur et il sera surmonté d'un comble incliné selon l'usage traditionnel.

Les habitants s'engagèrent à rendre sur la place de la bâtisse tous les matériaux nécessaires, à fournir des manœuvres, puis à nourrir l'entrepreneur et ses ouvriers. L'entrepreneur devait commencer la construction le 15 juin, et l'exécuter sans délais, moyennant la somme de 400 livres, payables par trois paiements en blé et en pois.

Ce premier presbytère devait servir de résidence au missionnaire et de chapelle provisoire pour les besoins du culte. C'est là que M. le curé J.-B. Poulin, ou plutôt M. Messier, son vicaire, exercera le ministère paroissial jusqu'en 1745, alors que M. Ambroise Renoyer y arrivera comme premier curé de Sainte-Rose.

Dès l'année suivante, (1746) la première église de Sainte-Rose était bâtie, tout à côté du presbytère (du côté est), par le charpentier Pierre Leclair, résidant en l'île Jésus. Le marché fut conclu le 4 avril 1746, durant l'après-midi, devant le notaire C. Coron, en présence de deux témoins: Charles Réaume, bourgeois, marchand, et Augustin Gaulin, taillandier. Les syndics contractants sont Joseph Filiatro dit Saint-Louis et François Desjardins. L'entrepreneur sera payé trois sols et demi du pied de bois de cèdre qui entrera dans la bâtisse. Celle-ci aura 50 pieds sur 31, mesure prise à l'extérieur, et sera de cèdre pièces sur pièces, et devra être construite en deux mois et demi. Il semble qu'elle n'ait pu être commencée avant le premier juin: une note au bas du contrat indique que le bois n'a été mesuré et toisé que le 30 mai 1746.

CHAPITRE II

LA PREMIÈRE ÉGLISE

LE TERRAIN DE LA PREMIÈRE ÉGLISE

Acheté le 23 avril 1741, le terrain de l'église appartenait, nous l'avons vu, à Julien Malbœuf, époux d'Angélique Charles. Il avait une superficie de soixante-dix arpents. Il était de forme irrégulière, ayant vingt arpents de profondeur sur quatre arpents, cinq perches et treize pieds de devanture (sur la rivière) et deux arpents, trois perches et treize pieds et demi à l'autre extrémité. Celle-ci touchait aux terres non concédées du domaine des seigneurs. Les voisins étaient, d'un côté, J.-B. Mailolle-Audin et, de l'autre, la veuve d'Antoine Allinot.

La colonisation montait lentement le long de la rivière Saint-Jean. Les époux Malbœuf possédaient cette terre depuis à peine neuf mois (du 26 juillet 1740) des seigneurs de Québec. C'est-à-dire que la terre y était encore neuve, comme aux alentours, d'ailleurs. Ils avaient probablement hiverné là, dans une cabane en bois rond, et avaient commencé le défrichement. Mais il semble que ce terrain avait été d'avance attribué par les seigneurs à l'emplacement d'une église; puisque dans l'acte du 31 janvier 1741, où le notaire C. Coron rapporte la première assemblée présidée par M. le vicaire général Etienne Marchand, pour le choix d'un emplacement à l'église, il est expressément dit que le terrain de Julien Malbœuf était réservé pour cet effet par les Messieurs du Séminaire de Québec, seigneurs de l'île Jésus.

Ces messieurs n'avaient pas manqué, en bons administrateurs, de prévoir la division des paroisses et l'emplacement des églises. La colonisation se faisait comme aujourd'hui par paroisse. Parcourant sans cesse l'île, y dirigeant les colons, ils devaient intéresser, au besoin, leurs censitaires aux importantes questions de l'église. S'y intéressaient-ils trop, et pas toujours selon les vues de l'évêque de Québec? Et dans quelle mesure ces divergences de vues auraient-elles influé sur le mauvais esprit constaté dans la paroisse de Sainte-Rose aux années de 1760 à 1770, Dieu le sait. Mais ce qui est certain, c'est que les frictions étaient alors à l'état aigu entre Mgr Briand et le Séminaire, de 1760 à 1770, au sujet de la cathédrale.

En tout cas, le choix du terrain semble avoir été tout décidé avant l'assemblée, puisqu'on y parle de bâtir un presbytère avant de signaler l'endroit choisi pour cette construction.

La vente fut effectuée le 23 avril avant-midi, trois mois après l'assemblée précitée. Et le contrat pour la construction du presbytère était donné depuis deux mois quand on passa le contrat de l'achat du terrain, par-devant le notaire royal C. Coron.

L'achat fut contracté au nom de la fabrique de la nouvelle paroisse, par François Maisonneuve, syndic et marguillier, et devant deux témoins, qui ne surent signer: Louis Filiatro et Athanase Gravelle, « pour la somme de vingt-six livres, dont quatre livres et dix sols donnés au notaire, et le reste payable à demande, en bled froment, bon, loyal et marchand, au prix qu'il vaudra ».

Le 8 juin après-midi 1745, devant le même notaire et deux témoins qui n'ont su signer, à savoir Augustin Gaulin et Athanase Gravelle, les deux marguilliers et syndics François Maisonneuve et Pierre Filiatro ont déclaré que ladite terre de Julien MalBœuf avait été acquise à la Fabrique pour l'usage du curé ou du missionnaire de la nouvelle paroisse, « avec la réserve qu'il y sera pris le terrain nécessaire à la bâtisse de l'église, au cimetière et à un emplacement pour un couvent, avec jardin, pour les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Le tout selon la grandeur que le jugera nécessaire l'illustrissime évêque de Québec. »

La pauvre paroisse de Sainte-Rose avait à attendre encore plus d'un siècle avant d'être dotée d'un couvent. Les Sœurs de Sainte-Croix ne vinrent qu'en 1876.

LE PREMIER DESSERVANT DE SAINTE-ROSE

Le P. Augustin Messier, missionnaire récollet, a été le premier desservant de la première chapelle de Sainte-Rose.

Comme tous ses confrères religieux du temps, il vivait pratiquement en dehors de sa communauté, secondant les prêtres séculiers dans leur apostolat; visitant les missions, les paroisses non encore dotées de curé, ou faisant l'office de vicaire, dans les paroisses constituées. Il avait été déjà missionnaire, ou vicaire à Terrebonne (1727-1728), à Lanoraie (1732), à Lavaltrie (1732-1735), à Saint-Michel de Bellechasse (1735-1739). Et le 10 mars 1740, six jours avant l'érection civile, par l'intendant Hocquart, de la paroisse de Sainte-Rose, il est envoyé à Saint-François-de-Sales, pour missionner à Sainte-Rose, sous M. l'abbé J.-B. Poulin, curé de Saint-François-de-Sales. L'intendant Gilles Hocquart le note expressément en son décret.

M. Messier assista à la première assemblée de la nouvelle paroisse, tenue sous la présidence de M. le vicaire général, Messire Etienne Marchand, curé de Boucherville, le 31 janvier 1741. C'est sous sa direction que le premier presbytère-chapelle fut bâti en 1741, sur le terrain acquis de Julien Malbœuf. Il présida aux débuts de la paroisse jusqu'à l'arrivée de son premier curé, septembre 1745.

LE PREMIER CURÉ DE SAINTE-ROSE

M. l'abbé Ambroise Renoyer

D'après le répertoire de M. l'abbé Allaire, le premier curé de Sainte-Rose, était canadien de naissance. Ambroise Renoyer est né à Louisbourg, le 8 août 1720, d'Ambroise Renoyer et de Pélagie Ardouin.

Louisbourg — aujourd'hui un amas de ruines dans l'île du Cap-Breton et autrefois l'île Royale — a joué dans sa courte existence un rôle de premier plan comme poste avancé sur le nouveau continent. Cette ville française était bien fortifiée, et jouissait d'un port de mer avantageux pour le commerce des pelleteries et des pêcheries. Elle était administrée par un gouverneur indépendant de Québec.

Fondée en 1713 après le traité d'Utrecht, qui avait cédé tous les alentours à l'Angleterre: à savoir la Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, elle est restée française jusqu'à la fin, jusqu'en 1758, alors qu'elle fut prise par Pitt et ruinée définitivement. Elle avait rivalisé d'importance avec Québec et Montréal aux points de vue social, commercial et militaire.

En ce temps-là, seules les familles riches pouvaient donner à leurs enfants une instruction supérieure, les études classiques n'étaient pratiquement suivies qu'à Québec. Quoique la famille Renoyer n'apparaisse pas sur la liste des officiers supérieurs de Louisbourg, elle dut jouir d'une certaine aisance. C'était d'ailleurs un temps de prospérité générale. La vocation du jeune Ambroise fut sans doute discernée et cultivée par les Récollets ou les Sulpiciens, missionnaires de l'île.

En tout cas, le 18 septembre 1745, il recevait l'onction sacerdotale, à Québec, des mains de Mgr Pontbriand, alors que sa ville natale, Louisbourg, venait de tomber, pour trois ans, au pouvoir des Anglais, et que son île Royale devenait l'île du Cap-Breton.

Aussitôt consacré, il est nommé curé à Sainte-Rose. Curé fondateur, il apporte avec lui des ornements et des vases sacrés, dons du Séminaire et de son évêque. Ces objets du culte en usage

jusque-là dans la chapelle étaient la propriété de la paroisse de Saint-François-de-Sales. Le jeune curé avait ici tout à faire. Son premier acte officiel connu fut une demande, adressée le 18 novembre au greffe royal de Montréal, à Jacques-Joseph-Guiton Monrepos, lieutenant général du roi à Montréal, demande de parapher deux registres pour y inscrire les actes de naissance, de mariage et de sépulture de la paroisse de « St-Roze ». Le premier baptisé a été, le 11 décembre 1745, André Coron, né d'André Coron et de Marie-Louise Maisonneuve. Le parrain, Charles-François Coron, a signé avec le curé. Les Coron, les Maisonneuve comme les Filiatro apparaissent souvent sur nos plus anciens documents.

Le nouveau curé trouvait sans doute un presbytère tout bâti, mais cette résidence de quarante pieds sur trente servait en même temps de chapelle provisoire. La population s'étant accrue considérablement, il songea immédiatement à édifier une église. Et dès le 4 avril on en donnait le contrat à Pierre Leclair, entrepreneur charpentier demeurant en l'île Jésus.

Le contrat est passé devant le notaire C. Coron par les syndics François Filiatro dit Saint-Louis et François Desjardins, tous deux habitants de l'île Jésus.

Le 30 mai suivant, le syndic François Filiatro remet à Pierre Leclair, devant le notaire C. Coron et deux témoins, Augustin Gaulin, taillandier, et Joseph Charbonneau, une copie du plan figuratif de l'église. M. le curé dut entrer dans sa nouvelle église au milieu de l'été, puisque l'entrepreneur avait promis de la bâtir en deux mois et demi. Quoi qu'il en soit, il n'en profita pas longtemps, puisque le 8 mai 1747 il signait à Sainte-Rose son dernier acte. Il était nommé curé de la paroisse voisine: Saint-Vincent-de-Paul. Il avait été curé de Sainte-Rose moins de deux ans. Et Sainte-Rose, au départ de son premier curé, devait rester sans pasteur pendant dix-sept mois. Que quelque prêtre voisin y vînt parfois dire la messe, c'est possible, mais il semble que les paroissiens devaient satisfaire à leurs devoirs de chrétiens en fréquentant les églises de Saint-Vincent ou de Terrebonne. En tout cas il est écrit aux registres de Sainte-Rose, entre le dernier acte de M. le curé Renoyer et le premier de son successeur, M. Lepage, ces mots significatifs: « Il n'y a point eu de curé à Sainte-Rose pendant l'intervalle » (du 8 mai 1747 au 13 octobre 1748). Sainte-Rose redevenait une mission.

M. l'abbé Renoyer se fixa à Saint-Vincent-de-Paul et y laissa dans les âmes une profonde impression de christianisme, en y jetant jusqu'en 1790 des semences de paix, de charité; il s'endormit pieusement dans le Seigneur à Saint-Vincent-de-Paul, et y fut inhumé le 9 juin 1790.

M. L'ABBÉ LOUIS LEPAGE DE SAINTE-CLAIRE

Deuxième curé de Sainte-Rose

Louis Lepage de Sainte-Claire est né de famille bourgeoise. Son père René Lepage et sa mère Madeleine Gagnon habitaient Saint-François d'Orléans, où ils exploitaient un moulin fort achalandé en 1690. C'est en cette année, le 25 août, que la Providence leur envoya notre futur curé, un mois et demi avant l'arrivée de Phipps qui vint bombarder Québec infructueusement. La prospérité permit au meunier d'acquérir la seigneurie de Rimouski, et de faire instruire son fils Louis à Québec. Ordonné prêtre, le 6 avril 1715, à l'âge de 24 ans, par Mgr de Saint-Vallier, il fut aussitôt envoyé curé à Saint-François-de-Sales, en l'île Jésus, où il demeura jusqu'en 1724.

Le jeune curé avait du talent, de l'initiative; le milieu de famille où il avait vécu, comme les tendances du temps, le portait à travailler à l'avancement de la colonisation et à l'exploitation de l'industrie naissante. Il s'acquit, comme son père, une seigneurie, celle de Terrebonne, à laquelle il ajouta en 1730 celle des Plaines qui comprend le territoire actuel de Sainte-Anne, de Saint-Janvier et de Sainte-Sophie. L'œuvre de la colonisation a toujours été chère à l'Eglise; ici le clergé s'y est donné avec dévouement et succès.

Le jeune seigneur commença par construire l'église de Terrebonne et par tracer des chemins à travers les forêts de ses domaines. Mais il fallait à l'entreprenant curé Lepage joindre des industries pour attirer les colons et pourvoir à leur entretien. « Il y avait dans le clergé canadien, dit l'abbé Gosselin, une véritable épidémie d'entreprises commerciales et industrielles, que l'exemple de Mgr Dosquet, cherchant à exploiter une seigneurie, n'était pas de nature à enrayer. »

Ce mouvement était assurément inspiré par la cour royale, et concerté pour utiliser le surplus de la population, qui, au lieu de s'attacher à ouvrir des terres et à exploiter des industries, s'était faite jusque-là aventurière, courant les bois, sillonnant les rivières au profit des traiteurs de pelleteries. On voulait attacher les Canadiens à la culture des terres neuves, ou les attirer dans les centres urbains. La pauvreté forçait le clergé par ailleurs comme le peuple à se trouver là un moyen de vivre.

Le curé Lepage était un des plus lancés dans le mouvement. Il avait quatre moulins à farine, deux scieries; il en avait à Terrebonne et à l'île Jésus. (Cf. histoire manuscrite du Séminaire de Québec.) « C'est, écrivait Hocquart à la cour royale, le plus bel établissement du genre dans la colonie. » M. Le page était un des plus

grands fournisseurs de bois de construction pour les navires de l'Etat. Le chêne canadien, étant plus léger que le français, était plus recherché. Il avait même demandé avec instances à la cour royale la permission de construire des navires de mer. Il aurait pu alors exporter le brai et le goudron qu'il retirait déjà de ses fabriques, et les bois résineux qui abondaient en ses domaines, et écouler ses autres produits: la farine, le bois, le maïs. On le laissa attendre. Ses usines finirent par souffrir de ces retards, et par fonctionner au ralenti à cause de la surproduction.

Il pensa se rattraper sur une autre industrie; il demanda à l'Etat le permis d'exploiter une mine de fer. Mais celui-ci, craignant la concurrence, refusa pour protéger ses mines et ses forges des Trois-Rivières, ce qui amena la ruine de toutes les entreprises du curé Lepage. Le curé en détresse essaya bien de vendre ses moulins: un monsieur Menteth, de Sainte-Rose, y fut copropriétaire, mais les moulins ne purent retrouver leur ancienne prospérité.

Au commencement de sa carrière, le curé, apprécié de son évêque, avait été nommé chanoine et vicaire général. Mais, nouvelle épreuve, au temps de la ruine, il dut renoncer à son canonicat, parce que son éloignement continu du chapitre de Québec ne lui permettait pas de remplir ses fonctions.

Fatigué et découragé, après avoir bâti la deuxième église de Terrebonne et avoir tout vendu: seigneurie et industries, il s'adonna tout entier au saint ministère paroissial, et il s'en vint prendre la petite cure de Sainte-Rose au commencement d'octobre 1748. Il avait 58 ans.

De par ses fonctions précédentes, il avait été fort mêlé à la fondation de Sainte-Rose. Il en avait desservi les paroissiens à Saint-François-de-Sales et à Terrebonne. Comme vicaire général, il avait dû être un sage conseiller pour MM. Messier et Renoyer. Par ailleurs, Terrebonne, avec ses industries, avait été un lieu de ravitaillement pour les gens de l'île Jésus.

M. Lepage passa une douzaine d'années à Sainte-Rose. Il est difficile cependant d'en préciser la durée. Tout son cœur étant encore à Terrebonne et y ayant une maison, il devait y aller souvent. En tout cas il se fixa à Terrebonne définitivement en 1760 pour y mourir en 1762.

Ses années de retraite à Sainte-Rose ne nous paraissent marquées que de deux événements d'ordre paroissial. Le 11 juin 1749, il y recevait en visite pastorale son évêque, Mgr Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand, accompagné de son secrétaire, M. Sarrault. Était-ce la première fois que la paroisse recevait son premier pasteur? Ce n'est pas probable. L'évêque de Québec n'a

laissé qu'une trace de son passage en nos archives, ayant fait inscrire dans les registres servant aux actes de baptême, de mariage et de sépulture ces mots: « Vu et approuvé dans le cours de nos visites pastorales, le 11 juin 1749. J. H. M., évêque de Québec. Par monseigneur, Sarrault. »

Mais n'anticipons point sur l'histoire et revenons au temps de M. Lepage à Sainte-Rose. Si la vie paroissiale n'était pas exempte d'inquiétudes et d'épreuves, c'était au dehors plus alarmant encore. Il y avait, depuis 1743, les inquiétudes de la guerre; la guerre qui avait mis fin à trente années de paix, de prospérité et d'expansion; la guerre qui obligeait la faible colonie à se défendre seule contre la puissante Angleterre. L'Angleterre possédait déjà toute l'embouchure du Saint-Laurent: la Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, tout le littoral de la baie d'Hudson et, à l'est, la colonie de la Nouvelle-Angleterre; et elle voulait à tout prix en finir avec le Canada. La guerre, qui épuisait les forces vives de la nation canadienne, occupait les hommes aux travaux de la défense, depuis l'Acadie jusqu'à la Louisiane, et nuisait à l'agriculture, à l'industrie. Cette guerre désastreuse amenait ainsi la famine de 1757 à 1760, famine causée aussi par les mauvaises récoltes, et par le pillage honteux de l'infâme Bigot. C'était la guerre qui devait aboutir à la capitulation de Louisbourg (1758), à la capitulation de Québec (1759), à la reddition de Montréal (1760).

On imagine ce que nos gens eurent à souffrir, ici, quand on songe que des garçons de 12 ans, comme des vieillards de 80, avaient répondu à l'appel de Montcalm et de Lévis; et on devine combien ce curé patriote dut souffrir en son presbytère de Sainte-Rose, en assistant aux dernières douleurs de sa patrie agonisante, lui qui, en son âme de pasteur, était obligé de partager les angoisses et les misères de ses pauvres paroissiens privés de tout, même de leurs soutiens et de leurs enfants.

Si ses premières années sacerdotales avaient été heureuses, ses dernières furent remplies de bien grandes tristesses. Aussi c'en était trop pour ses forces débiles; il signe son dernier acte à Sainte-Rose le 20 mai 1760: date à retenir, à savoir huit mois après la capitulation de Québec et quatre mois avant celle de Montréal. Puis il se retire à Terrebonne, où il décédera deux ans plus tard.

M. CH.-M.-MADELEINE YOVILLE-DUFROST

Troisième curé de Sainte-Rose

M. Ch.-M.-Madeleine Youville-Dufrost est né à Montréal le 9 juillet 1729. Il fit ses études à Québec, et y fut ordonné le 26 août

1752. A peine avait-il deux ans de prêtrise qu'il était nommé à la plus ancienne et à la principale cure de la rive sud, à Saint-Joseph de Lévis.

En ce temps-là les curés restaient généralement peu d'années au même poste. On les changeait souvent, leur faisant parcourir parfois des distances comme de la Beauce à Saint-Roch-de-l'Achigan, de Sainte-Rose à Saint-Jean-Port-Joli, de l'Ile-du-Prince-Edouard à Saint-Gabriel-de-Brandon.

M. Charles-Marie-Madeleine Youville ne connut, lui, que trois postes: Lévis, Sainte-Rose et Boucherville. Il passa vingt ans à Lévis, un an et trois mois à Sainte-Rose et quinze à Boucherville.

Sainte-Rose, en 1760, n'était qu'une toute petite cure, mal fondée; et on se demande comment il se fait qu'il soit venu choir ici, alors qu'il était homme de grand mérite et fort estimé de son évêque. A Lévis, Mgr Briand lui avait donné des marques tangibles de confiance; et plus tard (en octobre 1769) il lui offrira la cure de la cathédrale qui comportait le canonicat; en 1774, en le transférant à Boucherville, il le fera son vicaire général pour la région de Montréal. On se demande donc avec raison en vertu de quelle influence, ou sous quelles circonstances, il lui arriva de venir occuper notre paroisse à ses débuts.

M. Charles-Marie-Madeleine d'Youville-Dufrost, troisième curé de Sainte-Rose, — de juin 1760 à octobre 1761, — était fils de la vénérable Mère d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises de Montréal. Il appartenait par son père, François-Madeleine You d'Youville, et par sa mère, Marie-Marguerite Dufrost-de-la-Jammeraie, aux familles françaises les plus honorables qui fussent alors établies au pays.

La famille Dufrost (de sa mère) était de Bretagne, où elle avait habité une terre seigneuriale du nom de la Jammeraie. Le père de la vénérable fondatrice était gentilhomme par naissance, et spécialement par sa valeur d'âme, valeur qu'il avait manifestée maintes fois dans la guerre contre les Iroquois et pour laquelle il fut honoré du titre de commandant du poste important de Catarqui.

Par sa mère, M. le curé Dufrost était apparenté aux familles de Boucher de Boucherville et Gauthier de Varennes, tous deux anciens gouverneurs des Trois-Rivières. Il comptait deux oncles et sept cousins dans le sacerdoce, puis un arrière-cousin, Mgr Taché, qui devint archevêque de Saint-Boniface. Il avait en plus un frère prêtre, l'abbé François, hautement estimé, et qui fut curé de Verchères.

Le père de notre curé, M. François-Madeleine You, était, lui aussi, gentilhomme de Ville-Marie, jouissant d'une honnête fortune, et était regardé comme un des plus beaux hommes du pays. Pierre, le grand-père de notre curé, avait fait partie de l'expédition de M. de la Salle à la Louisiane, et avait été, à cette occasion, décoré par le roi du titre de Sieur de la Découverte. A son retour, il s'était établi à l'extrémité ouest de l'île de Montréal; et il avait donné à son habitation le nom de la Découverte. François ne signait pas avec ce titre de la Découverte, mais simplement François You d'Youville. Son fils, notre curé, signait, en omettant lui aussi ses titres de noblesse: « Ch. Youville Dufrost. »

Remarquons que le curé Youville-Dufrost arriva ici peu après la reddition de la colonie à l'Angleterre. Québec s'était rendu en septembre 1759, et M. Youville arriva ici à la fin de mai 1760, quatre mois avant la reddition de Montréal.

Avait-il été inculpé par le général Amherst? En tout cas ses sentiments patriotiques furent vite excusés, puisque vers le 15 octobre 1761, il était réintégré à Saint-Joseph de Lévis au grand contentement de ses anciens paroissiens.

M. Youville, dans une lettre du 30 septembre 1761 au vicaire général de Montréal, le remercie de la haute estime qu'il lui manifeste, et se dit désireux de « retourner avec ses anciens paroissiens de Lévis, qui le demandent avec ardeur »; et il annonce qu'il fera effort pour accélérer son départ.

Il est rapporté dans l'histoire de la vénérable Mère d'Youville que son fils Ch.-M.-Madeleine était d'un caractère plutôt gai, affable et ouvert. Dans une circonstance où tout le pays était rempli de soldats, apparemment durant la guerre que les Etats-Unis faisaient au Canada en 1774, il envoya à l'Hôpital Général des Sœurs Grises un contingent de jeunes filles de sa paroisse (Boucherville,) qui y furent logées et nourries jusqu'à ce que la sécurité morale du pays leur permit de retourner dans leurs foyers. Est-ce que cet acte de prudence pastorale ne serait pas une répétition de ce qui lui avait valu d'être transféré en 1760 de Lévis à Sainte-Rose, alors qu'il aurait voulu s'interposer entre ses paroissiens et la soldatesque anglaise?

M. d'Youville était d'une prudence et d'une piété remarquable, un digne fils de la vénérable Mère d'Youville. C'est un honneur pour Sainte-Rose de le compter pour un de ses anciens pasteurs. Ses restes mortels reposent à Boucherville, où il mourut le 7 mars 1790, trois mois avant M. Renoyer.

M. L'ABBÉ FRANÇOIS PETIT,

Quatrième curé de Sainte-Rose

Il naquit vers 1721. Comme ses prédécesseurs, il étudia à Québec, où il fut ordonné prêtre le 12 juin 1745, la même année que M. Renoyer, le curé fondateur. M. Petit passa quinze ans dans la cure de Lotbinière, puis, à la fin d'octobre 1761, il arriva à Sainte-Rose, qu'il devait quitter en novembre 1769 pour aller fonder Saint-Eustache. De 1772 à 1780, on le retrouve à Repentigny où il se retira pour y mourir le 29 juillet 1787.

Plus que ses prédécesseurs, M. François Petit semble avoir aimé Sainte-Rose et avoir cherché à s'y attacher. MM. Messier, Renoyer et Youville ne firent qu'y passer; M. Lepage restait attaché de cœur à Terrebonne; mais M. Petit, lui, s'identifia avec ses paroissiens, prit leur défense même pour rebâtir l'église au même lieu; et pour cela il eut à lutter contre les projets de son évêque, et contre les menées des seigneurs de l'île Jésus.

LES ÉPREUVES COMMENCENT

Dès janvier 1763, quatorze mois après l'arrivée de M. François Petit à Sainte-Rose, un groupe d'habitants de cette paroisse demandait à être rattachés à Saint-François-de-Sales. M. le vicaire général J.-O. Briand en transmet la nouvelle à M. Montgolfier, vicaire général de Montréal, et ajoute: « Le temps serait peut-être propice pour changer les districts, qui ne pouvaient l'être que difficilement sous le régime français, la Cour royale de Paris ayant défendu qu'on change les districts faits par Collet. »

Le gallicanisme. — D'où l'on voit que l'Etat gallican imposait, ici comme ailleurs, sa toute-puissante volonté à l'Eglise française. Cette division du pays en districts, pour l'érection civile des paroisses, était arbitraire, ne tenait pas compte des intérêts religieux et fut une cause de maints malentendus entre l'Eglise et l'Etat, en particulier à Sainte-Rose. Nous verrons plus loin que cet esprit gallican poussait les catholiques du temps à régir les choses religieuses à la place des prêtres et de l'évêque, et qu'il amena les paroissiens de Sainte-Rose à une révolte contre l'évêque, révolte qui dura de 1768 à 1789.

Requête. — M. Briand, qui ne fut sacré évêque que le 16 mars 1766, accorda-t-il tout de suite droit à cette requête de 1763? On ne sait. Mais un pareil mouvement de retour à Saint-François-de-Sales se manifeste en 1766, et cette fois il s'agit des gens de la concession de Saint-Elzéar, qui, informés que Mgr Briand, récemment

sacré évêque en France et revenu d'Europe, est, depuis trois ans déjà, décidé de remonter les églises de Sainte-Rose et *Saint-François-de-Sales*, demandent à être rattachés à la vieille église-mère de Saint-François-de-Sales. M. le curé Petit adresse à ce sujet un mémoire à Mgr Briand, le 8 septembre 1766, pour lui demander d'arrêter ce mouvement, qui dure depuis que circule la rumeur que l'autorité est favorable à ces démembrements de Sainte-Rose. M. le curé se plaint que par cette perte de paroissiens, Sainte-Rose sera « hors d'état de bâtir église et presbytère », parce qu'il ne lui restera plus qu'une dizaine de paroissiens capables de s'imposer les charges d'une répartition. Notons ici, en passant, qu'il est question en 1766 de bâtir une église et un presbytère. Ces locaux étaient-ils devenus trop restreints pour contenir toute la population accrue depuis vingt-trois ans, ou étaient-ils détruits? Evidemment il y eut un incendie, au moins partiel, comme l'indique un petit billet du Vicaire Général au curé Petit.

Plaintes de Mlle de Blainville. — Vers le même temps M. le curé François Petit eut des démêlés avec les habitants de la seigneurie de Blainville. Mademoiselle la seigneuresse se plaint à Mgr Briand que M. le curé Petit a parlé avec mépris des habitants de sa seigneurie. Il se dessinait là, à Blainville, un mouvement pour l'érection d'une paroisse, et le curé Petit, désirant continuer à recevoir ces gens chez lui, ou craignant que l'église qu'on bâtirait à Blainville fût trop proche de la sienne, aurait cherché à décourager ce mouvement. Mgr Briand y répond en disant qu'il ne peut pour le moment accorder une église aux habitants de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne et de Blainville. Il les fera desservir par Terrebonne et Sainte-Rose. Son intention bien arrêtée n'est pas de mettre une église dans la devanture de Blainville; il faudra la mettre dans les profondeurs lorsque cette seigneurie sera plus établie. Il est décidé d'abandonner les habitants de Sainte-Rose à leur sort. Et il ajoute: « On ne veut pas m'obéir. Les braves Canadiens veulent arranger eux-mêmes les choses de l'Eglise. Ils en savent sur la religion et les choses de Dieu plus que les prêtres et l'évêque. S'ils ne changent pas, la religion se perdra dans la colonie. »

L'empiétement du curé de Sainte-Geneviève. — Une autre difficulté se présente pour M. le curé Petit. Les habitants du haut de l'île, se trouvant plus rapprochés de Sainte-Geneviève que de Sainte-Rose, avaient demandé à M. le vicaire général, M. Montgolfier, de les rattacher à la première. M. le curé s'y opposa, les forçant, malgré la décision de M. Montgolfier, à fréquenter Sainte-Rose. Mgr Briand, à qui le cas est dévolu, écrit aux deux curés; il re-

proche à M. Petit sa désobéissance, et il leur annonce qu'il verra, au cours de sa prochaine visite pastorale, où est la vérité.

Une mémorable visite pastorale. — En juillet de cette même année 1768, exactement le 19, Mgr Briand était en visite pastorale à Sainte-Rose. Que s'y passa-t-il? Sans doute, toutes les questions jusque-là débattues furent de nouveau examinées; spécialement celles qui concernaient le site de la future église, et les limites de ladite paroisse, limites qu'on menaçait de rogner de toutes parts. L'évêque, malgré son tempérament tout de douceur et de patience, était un homme de claire vision et de nature à trancher dans le vif. Il décida devant Dieu de remonter l'église à quatre milles plus haut, et il demeura inflexible sur sa décision, en dépit de l'opposition qu'on y faisait et des menaces qu'on pouvait proférer. Monseigneur dicta son ordonnance, approuva les registres des baptêmes, mariages et sépultures, y apposa sa signature, qu'on peut lire encore en nos vieux registres, avec la signature de son compagnon de visite, M. Saint-Onge. Il confirma les enfants, visita le cimetière, les ornements, les vases sacrés, puis adressa à la foule des fidèles une exhortation à l'esprit de foi et de soumission, et enfin s'entretint avec les marguilliers du côté matériel de la paroisse.

La visite de juillet 1768 se développa selon le même rite que les visites pastorales de nos jours, mais au lieu de laisser dans les âmes le sentiment onctueux du passage du Saint-Esprit, elle semble avoir soulevé le mauvais esprit qui régnait déjà dans la paroisse. Ainsi les âmes mal disposées changent tout en mal, même ce qui est destiné à leur salut, comme les estomacs aigris changent en acide et en poison toute nourriture, même la plus excellente. En tout cas les esprits sont montés, ils ne veulent pas céder; l'évêque non plus ne cédera pas; c'est la révolte.

Décision de Mgr Briand. — Monseigneur continue ses courses pastorales, et le 28 juillet, de Montréal, il décrète « que les habitants de la rive nord de l'île Jésus seront attachés à la paroisse de Saint-François-de-Sales et que le curé de cette paroisse exercera à leur égard toutes les fonctions curiales et qu'il percevra les droits curiaux ».

Le 15 août, M. le curé Petit reçoit de Mgr Briand de retour à Québec une lettre dans laquelle Monseigneur approuve son projet de se fixer dans la seigneurie de Dumont et de Blainville. L'évêque lui a déjà offert les cures de Mascouche et Quinchien (ou Quinze-Chiens, c'est-à-dire Vaudreuil); et il lui a refusé celle de Saint-Denis. Il est évident que M. le curé Petit doit partir de Sainte-Rose et que Monseigneur veut abandonner les habitants de cette paroisse

à leur sort, comme il le leur avait dit quelque temps auparavant, puisqu'il ajoute dans cette dernière lettre à M. Petit: « La réunion à Saint-François-de-Sales, — pour un bon nombre de vos anciens paroissiens, — est commencée, et je ne changerai pas d'idée. »

Requêtes et réponses. — Cependant, le départ de M. Petit pour Saint-Eustache, qu'il doit fonder, ne s'effectuera définitivement que sur la fin de novembre de l'année courante, 1768. Entre temps, les gens de Sainte-Rose s'agitent, et ils adressent à leur évêque une requête datée du 27 septembre, que celui-ci juge injurieuse. Monseigneur leur envoie une longue réponse ou se dépeint son âme attristée mais ferme. « Je suis très affligé de votre esprit d'insubordination, et d'apprendre que vous consultez des avocats pour traîner votre évêque devant les tribunaux. Vous devriez avoir plus de reconnaissance envers votre évêque qui vit sans émolument temporel. » (Rappelons que les évêques sont des princes de l'Eglise, et en ce temps-là, en France, leur train de vie était approprié à leur rang princier.) « Il n'y a pas un curé dans ce diocèse qui ne soit plus riche que moi. Je ne suis pas obligé de vous dire pourquoi j'ai fait cette réunion (de vos coparoissiens à Saint-François-de-Sales,) cependant je vous le ferai savoir. C'est que la disette de prêtres où je me trouve ne me permet pas de multiplier les paroisses. C'est ce motif qui me fait remonter Sainte-Rose, réunir Maskinongé avec Lanoraie, et interdire la chapelle qu'on avait permise à Lanoraie, pendant mon absence. Il me paraît que vous êtes encouragés dans votre révolte par certaines personnes que je connais bien. » (Est-ce M. le curé Petit, qui est ici visé, ou le Père Berey, bien connu dans l'île Jésus, ce même père Récollet que Monseigneur qualifiera d'ignorant et d'étourdi, et qui sera menacé de passer en France? — cf. lettre 28 juin 1769, 16 août 1769 — ou encore est-ce le Séminaire de Québec, seigneur de l'île, et qui a causé tant de peines à l'évêque?) « Quoi qu'il en soit, mes ordres seront accomplis, et Sainte-Rose ne sera pas bâtie où elle est. Je ne suis pas à l'aise comme autrefois pour le nombre de prêtres. Je n'ai pas même un secrétaire. J'ai porté bien des soutanes retournées. Je n'ai pas un morceau de pain, ni un coup de vin à présenter à un ami. Je suis bien heureux qu'on me donne ma subsistance au séminaire. Voilà mon état. Donnez-moi de la consolation, mes enfants, et je n'en sentirai pas la dureté. »

Lettres de Monseigneur à M. Petit. — Cette longue réponse était adressée à M. le curé Petit; et il disait à celui-ci: « Vous lirez à vos anciens paroissiens la réponse précitée à leur injurieuse requête », et il ajoutait: « Ils se trompent, les pauvres gens, s'ils s'imaginent l'emporter, ou me traduire en procès. Car je serai plus écouté

qu'eux, et les affaires n'iront point aux avocats et aux procureurs : J'ai des ressources plus qu'ils ne pensent. Il ne faut pas qu'ils pensent que la liberté anglaise permette de tout faire, ou de désobéir. D'ailleurs je ne changerai pas de sentiment. » C'est catégorique, et il ajoute une phrase qui laisse supposer qu'il y a eu à Sainte-Rose, rixe, bataille et blessés. Est-ce au sujet de cette chaude question du site de l'église ? Voici cette phrase : « Dites-moi des nouvelles ne nos blessés, je suis toujours inquiet. »

L'évêque profite du même courrier pour répondre à une lettre du curé Petit datée du 11 septembre, lettre qui lui a paru trop vive. Mgr Briand connaît ses mérites, mais aussi se rappelle qu'il n'a pas toujours été sans faute. M. le curé Petit se plaignait que fonder la paroisse de Saint-Eustache n'était pas pour lui une promotion, et que la dîme y était bien insuffisante à le faire vivre et à rencontrer ses obligations. Monseigneur lui répond de rester quand même à la Rivière-du-Chêne et de bâtir l'église à l'endroit qu'il lui a déjà marqué. « La seigneurie de Blainville y contribuera comme l'autre, car cette église sera commune aux deux seigneuries. Vous les desservirez seul, comme une seule paroisse, et Sainte-Rose, jusqu'à l'endroit réuni à Saint-François-de-Sales, exclusivement » et il ajoute : « L'église de Sainte-Rose ne sera pas plus bas que les baies où je l'ai marquée. »

M. Petit curé de Saint-Eustache. — Il n'y a pas à nier que le territoire assigné à M. le curé Petit était immense, et en un pays neuf, s'ouvrant à peine à la colonisation ; et il restait pratiquement encore curé de Sainte-Rose. Remarquons que nous sommes en septembre ; la lettre est datée du 27 de ce mois. Il continuera de signer les actes au registre de Sainte-Rose jusqu'au 23 novembre. Ce jour-là il présidera à un mariage, et à un baptême. Le 30 octobre précédent, il avait béni un cimetière, celui de Saint-Eustache, sans doute, où il s'intitule curé de la Rivière-du-Chêne. Pour les actes qu'il signe au registre de Sainte-Rose, jusqu'à son départ, il se dira curé de la Rivière-du-Chêne. Avec l'arrêt de nos registres, 23 novembre 1768, commence donc la suspension du culte à Sainte-Rose, et c'est l'interdit épiscopal avec toutes ses rigueurs qui s'abat sur la paroisse.

Sainte-Rose abandonnée. — En fin de novembre 1768 s'accomplit l'événement le plus triste de l'histoire de Sainte-Rose. La menace, si appréhendée, faite par Mgr Briand aux paroissiens de leur retirer tout prêtre et tout culte est enfin exécutée. Nul ne nous a laissé un mémoire écrit, mais il est relativement possible de le reconstituer, et de l'imaginer. Mettons-nous, pour cela, un peu à la

place de ce bon curé et de ses paroissiens qui ont souffert ensemble, du curé qui doit, au nom de l'obéissance, abandonner ses chères ouailles, que l'évêque ne veut plus regarder comme des chrétiens, et des habitants qui se voient délaissés de leur prêtre et de tous les secours de l'Eglise.

Procédure pour l'interdiction d'une église. — La procédure en pareil cas est extrêmement poignante. Aussi les évêques n'y ont recours que lorsque tous les moyens de conciliation ont été épuisés. En d'autres circonstances, quand un curé quitte une paroisse, celle-ci en profite pour faire une démonstration à son pasteur, pour lui marquer sa reconnaissance et lui offrir des bons vœux. En 1768, à Sainte-Rose, il n'en fut pas ainsi; la discrétion et le silence s'imposaient d'ailleurs à la douleur des uns et des autres. Voilà donc comment les choses durent se passer.

A l'heure de la messe, la cloche de l'église, pour la dernière fois, appela les fidèles à la prière et au divin sacrifice. Le pasteur ému célébra une dernière fois, consumma la dernière hostie, fit ses adieux, donna ses derniers conseils. Puis, ayant enlevé les ornements, il revint à l'autel pendant que la cloche tintait un dernier glas pour inviter à prier pour les morts et à pleurer sur les vivants en état de révolte; il monta à l'autel, enleva le voile du tabernacle; ouvrit le tabernacle et en retira tout le contenu.

Tout cela est bien l'image de ce qui se passa au temple de Jérusalem à la mort du Sauveur sur la croix. Tandis que le ciel est tout couvert de nuages, que la terre tremble, que les sépulcres s'ouvrent, une force mystérieuse s'empare du voile du temple et le déchire, laissant à nu ce lieu saint que nul œil humain ne devait voir ainsi. En déchirant ce voile, le Seigneur marquait qu'il n'y résidait plus dès lors, d'une présence sensible, comme auparavant et qu'il abandonnait son peuple ingrat.

Ainsi la première église de Sainte-Rose est, elle aussi, abandonnée de son Dieu; elle ne sera plus le lieu du divin Sacrifice, ni de la prière; les morts, au cimetière qui l'avoisine, seront délaissés, et ne sentiront plus le bon effet du sacrifice et des prières offerts à leur intention. M. le curé Petit, tout étreint par la douleur, obligea tous ceux qui étaient dans l'église à sortir, eux qui étaient auparavant des fidèles et qui ne doivent plus être regardés comme des chrétiens. Il coupa le câble de la cloche; il ferma la porte à clef et y apposa les scellés de l'évêque.

Le départ. — Cérémonie lugubre, déchirante, qui aurait dû attendrir, amollir les cœurs les plus endurcis, mais il n'en fut rien apparemment. On regarda partir le prêtre qui, après avoir béni

une dernière fois les morts, et jeté un dernier regard sur l'église, s'éloigna par voie de terre, sans doute, traversant ainsi toute la paroisse dans sa longueur. Aux fenêtres des maisons, combien, avec des larmes plein les yeux, et de l'oppression plein le cœur, durent suivre d'un regard navré l'homme de Dieu qui les quittait définitivement, pour porter ailleurs le flambeau de la foi, et les consolations de la religion. Combien d'hommes purent, comme le centurion descendant du calvaire, se frapper la poitrine, et dire: Nous avons péché en refusant que Dieu règne sur nous; nous sommes abandonnés de Dieu lui-même.

L'obstination. — Cependant l'émotion du moment ne fut pas assez efficace pour les décider à une conversion véritable. Les obstinés voulaient l'emporter sur l'évêque. Ils ne voulaient pas reconnaître qu'il avait raison de remonter leur église à quatre milles plus haut; ils n'admettaient même pas qu'il eût uniquement en vue le bien général et des motifs surnaturels.

L'erreur à corriger. — Cependant, il est évident que l'évêque avait ses raisons d'en décider ainsi. Il lui fallait corriger une erreur qui avait été commise dès la fondation de Saint-François-de-Sales et de Sainte-Rose. La première église n'aurait pas dû être placée au bout de l'île, et la seconde aurait dû être remontée en proportion vers l'endroit où elle se trouve aujourd'hui. Il eût été plus rationnel, en 1702, que l'église de Saint-François fût fixée plus au centre de la population alors existante dans l'île, puisque cette église n'avait pas à desservir les gens de la terre ferme. Il y avait en effet une chapelle à Lachenaie depuis 1683 (même si le missionnaire n'y allait pas régulièrement), des églises à Repentigny depuis 1676, et à la Rivière-des-Prairies depuis 1688. Quant au site de la première église de Sainte-Rose, M. le vicaire général Etienne Marchand le fixa à onze milles seulement du bout de l'île. Il ne pouvait pas prendre sur lui de le choisir plus haut, puisque, le siège épiscopal de Québec étant vacant, il ne pouvait pas prévoir que le futur évêque remonterait l'église de Saint-François-de-Sales. Il devait agir quand même puisque l'érection de la paroisse de Sainte-Rose, était déjà décidée par les autorités religieuses et civiles. D'ailleurs il ne pouvait pas légalement distribuer autrement les districts paroissiaux établis par ordonnance royale, sous Louis le Grand.

Sympathies de M. le curé Pierre Marchand pour les gens de Sainte-Rose. — Le curé voisin, de Saint-François-de-Sales, parvint à atténuer leur épreuve, comme cela semble ressortir d'une lettre de Mgr Briand datée du 18 mai 1774, et adressée à M. Marchand lui-même, disant: « C'est à votre seule considération que j'ai décidé de placer deux églises en l'île Jésus (Saint-Martin et Sainte-Rose). »

Autrement, sans doute, l'évêque aurait ignoré les prétentions des révoltés de Sainte-Rose, et aurait autorisé une seule église pour le territoire actuel de Saint-Martin et de Sainte-Rose, en mettant cette église par exemple au rang Saint-Elzéar, près du boulevard actuel du Curé-Labelle. Mais n'anticipons point sur l'avenir encore bien sombre de Sainte-Rose, et retenons que malgré les sympathies que pouvaient leur accorder M. Marchand, curé de Saint-François-de-Sales, M. François Petit, leur dernier curé, puis le R.P. Félix Berey, récollet et successeur de M. Petit à la cure de Saint-Eustache de 1769 à 1775, retenons, dis-je, que les gens de Sainte-Rose étaient profondément obstinés dans leur rébellion et que rien ni personne ne pouvait les faire revenir de leur égarement.

Maintes fois l'évêque leur avait démontré : 1° sa pénurie de prêtres (c'était au lendemain de la cession du pays à l'Angleterre, alors qu'un bon nombre de prêtres patriotes avaient dû repasser en France) ne lui permettait pas de multiplier les paroisses ; 2° que l'île Jésus avait dès l'origine été mal divisée au point de vue des paroisses religieuses ; et 3° que, ayant à rebâtir à Sainte-Rose une église, l'occasion s'offrait de redresser l'erreur de 1741.

Excuses des obstinés : la passion. — Cependant il ne faudrait pas jeter trop vivement la pierre aux ancêtres. Ils résistaient sans doute à l'autorité de l'Eglise ; mais ces chers obstinés étaient aveuglés par leur passion, qui était aussi la passion du temps : celle de l'emporter sur plus fort qu'eux, sans compter que la décision de Mgr Briand dérangeait pour le moment leur intérêt matériel, pour ceux du moins qui devaient se trouver plus éloignés de l'église, une fois celle-ci déplacée.

Origine, éducation. — Ils commettaient une erreur monstrueuse, mais ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Bretons têtus, Normands plaideurs par origine, ils étaient, — ceux qui après la cession étaient restés attachés au sol, — d'une éducation plutôt rude. Habités à lutter sans faiblesse contre les obstacles de la nature et des hommes, ces anciens aventuriers, coureurs des bois, trappeurs, trafiquants de pelleteries, rameurs au long cours, s'étaient accoutumés à braver la fatigue, la distance, les périls, à braver l'Iroquois et l'Anglais, et même, dans ce dernier cas, s'ils étaient un contre vingt ; ils s'étaient donc endurcis au physique et au moral ; et ils s'étaient formés en une race de fiers-bras et de meneurs pleins d'initiative. On comprend que revenus à la vie des champs, leurs relations sociales aient gardé quelque chose de leur fruste éducation et de leur lointaine origine.

1768. — Puis 1768, c'était l'après-guerre ; et quelle guerre ! La plus terrible que nous ayons jamais subie, puisqu'elle nous a coûté